

PROTOCOLE DE PIÉGEAGE DE PRINTEMPS



Le piégeage de printemps est un des éléments de la stratégie du plan national de lutte contre le frelon asiatique à pattes jaunes. Le piégeage n'est pas un acte anodin. Un piège, même sélectif, n'est pas sans risque pour l'entomofaune. Les préconisations qui suivent doivent être scrupuleusement respectées afin de limiter l'impact du piégeage sur la biodiversité.

Périodes pour piéger : 2 mois au printemps

> EN PAYS DE LA LOIRE : les premiers frelons sortent d'hivernation lorsque les températures dépassent 12°C plusieurs jours d'affilée, soit aux environs du 15 février. Le 15 mai **au plus tard**, les pièges doivent être enlevés. Après cette date, les chances de capturer les reines fondatrices sont très faibles alors que les risques sont importants de capturer d'autres types d'insectes.

Le piégeage de printemps permet de capturer des reines fondatrices, pour éviter la construction de nids secondaires (= fondation d'une colonie de plusieurs milliers d'individus).

7 règles pour installer et gérer mon piège

- Installer le piège au soleil à l'abri du vent (piège nasse, équipé de cône d'entrée, avec une séparation entre l'appât et la partie de capture). Utiliser l'un des modèles de pièges référencés dans le cadre du plan national :



Piège japonais



Piège coréen
à ailes



Piège à grilles
Néoppi jaunes

Les autres types de pièges ne sont pas suffisamment protecteurs pour la faune (ils peuvent permettre la capture d'insectes autres que le frelon à pattes jaunes). Ces trois modèles ont par ailleurs prouvé une meilleure efficacité que d'autres modèles (même « sélectifs ») pour un usage contre le frelon à pattes jaunes au printemps.

- Poser le piège à côté d'une source de nourriture fréquentée par les frelons à pattes jaunes (fleurs printanières, arbres et arbustes mellifères en fleur...) ou d'une source d'eau, à proximité des anciens nids ou des ruchers impactés. Ne pas hésiter à déplacer le piège en fonction de la floraison.
- Placer le piège entre 1,20 m à 1,50 m du sol environ (pour protéger les enfants et pouvoir surveiller le piège).
- Orienter la grille latérale Sud / Sud-Est.
- Incliner légèrement le piège vers l'avant pour l'évacuation de l'eau.
- Placer de l'appât à l'intérieur du piège et le renouveler tous les 8-10 jours.
- Ne videz pas le piège. Faites l'inventaire du piégeage en fin de période de piégeage. Si vous n'êtes pas à l'aise pour évaluer les captures, rapprochez-vous du référent frelon de votre secteur. Si vous devez vider le piège : le placer de préférence une demi-journée au congélateur. Utilisez la fiche de remontée de données du plan national (fiche technique n° 5) pour inventorier les captures (fiche à transmettre ensuite au référent frelon local).

Appâts sucrés à privilégier au printemps

L'appât le plus fréquent est un cocktail sucré = 1/3 bière + 1/3 de vin rouge + 1/3 sirop de fruits rouges (ou sirop de nourrissage). Les tanins du vin rouge sont plus odorants qu'en utilisant du vin blanc, le vin a un effet répulsif pour les abeilles, les ferments de la bière favorisent la dispersion des odeurs.

Il est également possible de confectionner un appât en mélangeant 2l eau + 1 kg sucre + 30 g de levure de boulanger (à laisser fermenter pendant 3 jours avant de l'ajouter aux autres ingrédients) + ½ l de vin rouge. Le jus de pomme pur peut également être utilisé comme appât.

Suivi : évaluation des captures

Les porteurs du plan frelon Pays de la Loire tiennent à jour une liste de référents locaux qui sont chargés de collecter les données de piégeage et d'assurer leur communication à l'échelle nationale à des fins d'analyse (évaluation du niveau de pression sur les territoires, efficacité des pièges, mesure de l'effet du plan d'action sur l'évolution de la pression frelon à moyen-long terme).

Vous pouvez obtenir les coordonnées de votre référent local auprès de :

- Loire-Atlantique : collectifreton44@gmail.com
- Maine-et-Loire : jeanluc.denechere@sfr.fr
- Mayenne : robert.pauchard@laposte.net ; aurelie.lenain.gds53@reseau-gds.com
- Sarthe : abeillesgds72@gmail.com
- Vendée : picard.patrice@gmx.fr